

**Bureau du 21 mai 2007**

**Décision n° B-2007-5207**

commune (s) : Lyon 9°

objet : **Quartier de l'Industrie - Rue Joannès Carret - Aménagement - Mandat de travaux primaires confié à la SERL - Autorisation de signer les marchés**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel

### **Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 4 mai 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par délibération n° 1999-4527 en date du 27 septembre 1999, le conseil de Communauté a décidé de confier la réalisation des équipements primaires du quartier de l'Industrie par voie de mandat à la SERL. Celle-ci a lancé une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics, pour l'attribution des prestations de travaux d'aménagement de la rue Joannès Carret à Lyon 9°.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, le 23 février 2007, a classé les offres et choisi, pour les différents lots, celles des entreprises suivantes :

- lot n° 1 : voirie, groupement De Filippis-Eurovia-Appia-Gauthey, pour un montant de 1 351 434,79 € TTC,
- lot n° 2 : réseaux humides, entreprise René Collet, pour un montant de 173 152,10 € TTC,
- lot n° 3 : éclairage public, entreprise Serely, pour un montant de 66 976 € TTC,
- lot n° 4 : plantations, entreprise Solyev, pour un montant de 285 661,32 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner au mandataire pour signer les marchés, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

### **DECIDE**

**Autorise** monsieur le directeur de la SERL, mandataire, à signer les marchés relatifs aux travaux d'aménagement de la rue Joannès Carret à Lyon 9° et tous les actes contractuels y afférents avec les entreprises suivantes :

- lot n° 1 : voirie, groupement De Filippis-Eurovia-Appia-Gauthey, pour un montant de 1 351 434,79 € TTC,
- lot n° 2 : réseaux humides, entreprise René Collet, pour un montant de 173 152,10 € TTC,
- lot n° 3 : éclairage public, entreprise Serely, pour un montant de 66 976 € TTC,
- lot n° 4 : plantations, entreprise Solyev, pour un montant de 285 661,32 € TTC.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,